

Réunion du 28 mars 2024

Présents : SENTEIN Jean-Marc – GIUSEPPIN Richard – MARSENGO Patrick – REAVAILLE Geneviève – BONNET Jean-Pierre – MANAS Manuel – GRAVOUIL Cédric – GALINIER Gilles – BAYOD Nicolas – AGASSE Jean-Louis – HUART Philippe – DA COSTA Yves – SANSUS Isabelle.

En visioconférence : ARNAUD Marie-Loup – BENECH David – SERE Claude – DUBOIS Fabrice.

Excusés : CHABAN Faïza – BLAISE Sylvain – GHAZOUANI Moudher – THERON Jean-Luc – EL BOUROUMI Rachid – REY Patrice – DIAS MARTINS Luis Miguel – DHALLUIN Jonathan – TREBOUTE René – PONCHEL Fabrice.

Invités : FEVRE Loïc – LEDOUX Olivier – DESPEYROUX Pascal – CALINSKI Gilles – MASSE Jean-Pierre (Président du District de l'ARIEGE) – REQUENAT Claude (Président du District du GERS).

Invité en visioconférence : Carl ORBACH.

Invité excusé : GALEY Mathieu.

Le Président ouvre la séance de ce Comité de direction à 19h00 et donne la parole au Secrétaire Général qui présente l'ordre du jour et remercie les personnes présentes (élus et salariés) ainsi que les deux Présidents de nos Districts voisins.

Le quorum étant atteint, le Secrétaire Général débute la séance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU GE FOOTBALL HAUTE-GARONNE

M. Carl ORBACH nous présente toutes les modalités de cette assemblée générale constitutive organisée en parallèle de Comité de direction.

L'Assemblée Générale Constitutive dûment convoquée se réunit en ce 28 mars 2024 à Saint-Jean, 59 chemin de Verdale.

Étaient présents :

- District Haute Garonne de Football
- District Ariège de Football
- District Gers de Football

Lors de cette séance présidée par M. SENTEIN, assisté de M. Patrick MARSENGO secrétaire de séance, il a été décidé la création du groupement d'employeurs dénommé :

Groupement d'Employeurs Football Haute-Garonne (titre long) ***GE Football 31 (titre court)***

Les statuts du groupement d'employeurs sont adoptés à l'unanimité des membres.

Les membres présents procèdent à l'élection leur premier Bureau Directeur.

Se présentent :

- Yves DACOSTA comme Président du GE de Football Haute-Garonne.
- Jean-Pierre MASSE comme Secrétaire Général du GE de Football Haute-Garonne.
- Geneviève REAVAILLE comme Trésorière Générale du GE de Football Haute-Garonne.

Ce bureau est élu à l'unanimité.

Lors de la prochaine réunion du GE, le conseil d'administration sera composé et les règles de fonctionnement seront établies.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU 18.12.23

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS D'ACTUALITÉS DU PRÉSIDENT

Le Président nous informe des points suivants :

- Philippe DIALLO sera en visite sur notre département le vendredi 05 et samedi 06 avril, au siège de la LFO à CASTELMAUROU. Il sera organisé une rencontre avec des clubs nationaux (féminins et masculins) de notre région.

Un échange est aussi planifié avec un dirigeant bénévole (président de club de notre département) qui a été suspendu à vie par les services administratifs de la préfecture avant même la mise en place du « plan d'engagement sociétal » mis en place par la FFF et du projet de loi sur l'honorabilité proposé par l'état.

- La pose de la 1^{ère} pierre de la rénovation du centre de CASTELMAUROU pour les JO aura lieu le samedi matin.

- Lors du dernier comité de direction de ligue il a été présenté la nouvelle pyramide sportive de la LFO en fonction des éventuelles descentes des équipes de national 3 en régional 1. Ce règlement avait été voté à l'AG de la LFO du BARCARES.

- La LFO envisage une réforme du championnat futsal pour le passer en territoire. Après étude du projet le District Haute-Garonne se positionnera sur cette faisabilité.

- La finale de la coupe de France féminine aura lieu le 04 mai à 15H00 à MONTPELLIER. Elle opposera les clubs de :

- PSG
- FLEURY

La LFO mettra à disposition 2500 places pour les clubs de la région et en partenariat avec le Conseil Départemental, des déplacements à 1€ (aller/retour) seront possible au départ de Toulouse en TER.

- L'AG d'été de la LFO se tiendra le vendredi 31 mai à 19H00 en visioconférence.
- Notre AG électorale prévue le vendredi soir du 05 juillet sera déplacée au samedi matin 06 juillet dans une salle à TOULOUSE (lieu à confirmer par la mairie de TOULOUSE).
- La chaîne BEIN SPORT a terminé le reportage sur notre jeune arbitre féminine, CARLA BENEDETTO. Il sera diffusé sur les antennes entre la finale de la coupe GAMBARDELLA et celle de la coupe de FRANCE

PROJECTION SAISON 2024/2025 (poules, obligations des clubs, devenir des championnats, ...)

Le Président délégué présente une nouvelle pyramide des compétitions Senior (cf pièce jointe) pour la future saison.

Cette nouvelle architecture va permettre d'absorber les 3 à 6 descentes possibles de R3 vers la D1 tout en permettant aux équipes de D1 et D2, en particulier, qui ont gagné sportivement leur maintien sur le terrain de se maintenir dans leur division.

Nous allons informer dès la semaine prochaine tous nos clubs, afin qu'ils puissent anticiper leurs organisations dès la fin de cette saison.

Cette pyramide est votée à l'unanimité.

Le président délégué poursuit en proposant une réforme des obligations des clubs pour la saison prochaine. Il propose notamment d'alléger l'obligation d'équipe de jeunes en fonction des niveaux de compétition et souhaite modifier les obligations en matière d'éducateur. Un texte sera présenté lors de notre prochaine séance.

- Pascal DESPEYROUX propose à la rentrée sportive de faire une formation sur une journée pour les 40 éducateurs de D1 et D2 seniors.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour les éducateurs jeunes D1 et territoire, il serait souhaitable que tous soient diplômés (CFI).

OPÉRATION « LE FOOT ENTRE EN JEU »

La FFF a dévoilé un catalogue d'action à mettre en place dans les clubs pendant la période des jeux olympiques.

Une plateforme sera en ligne sur le site de la FFF.

Les clubs participants seront récompensés pour leurs actions qui pourront être accouplées avec l'ANS, qui valorise financièrement aussi ces opérations.

Les 4 thématiques seront :

- Football
- Multisport
- Educatif
- Festif

LANCEMENT ANS PSF ET ANS PST

La campagne a débuté la semaine dernière. Les clubs ont jusqu'à la fin avril pour monter leurs dossiers sur leur compte asso.

Les thématiques sont les mêmes que la saison précédente + les jeux paralympiques et jeux olympiques.

Les dossiers seront soumis à avis du District puis transférés à la LFO pour validation et à la FFF pour un accord définitif. (Les sommes recueillies par les clubs peuvent aller jusqu'à 1500€).

L'ANS PST (territoriale) sera ouverte prochainement.

AFFAIRES JURIDIQUES

a. Condamnation violence sur arbitre saison 2022/2023.

2 agresseurs d'arbitres de la saison dernière ont été jugés et condamnés à 6 mois fermes d'emprisonnement + amendes + frais de dossier. Notre district s'est porté partie civile sur ces 2 affaires.

b. Demande de dérogation du club des TAOUPATS DE DAUX (pièce jointe).

Dossier non recevable (hors délais).

VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA CSOE (Commission de Surveillance des Opérations Electorales)

Les candidatures de MM. Philippe SOULA, et Matéo FABRICE nouveaux membres, sont validées à l'unanimité. Ils rejoignent ainsi la Présidente Anne VIDAL, Jean BESOLI et José DA SILVA dans la Commission de surveillance des opérations électorales.

La composition de la CSOE est adoptée à l'unanimité.

CALENDRIER DE FIN DE SAISON

A. Organisation festival PITCH U13 et JND

Lors du festival PITCH, le District organisera le concours « parents supporters » les lauréats seront récompensés.

Concernant les JND, une importante opération « Touche pas à mon foot et à mon corps non plus ! » sera mise en place sur le site de PORTET SUR GARONNE. Sous l'impulsion du SDJES Haute-Garonne (ministère jeunesse et sport) et en partenariat avec l'association COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE et l'EPESS (équipe technique de Prévention et d'Education pour la Santé en milieu Sportif), des ateliers de prévention des violences sexuelles seront organisés sur la journée.

B. Organisation des finales des coupes.

Les dates sont les suivantes :

- 09 mai 2024 (15h00) Finale Challenge CAUBERE à SOUEICH.

- 11 mai 2024 Finale à TOURNEFEUILLE :
 - (13h30 ou 14h00) U15F et U18F
 - (17h00 ou 17h30) Seniors féminines à 8
 - (20h00) Seniors Départementale masculin NORD

 - 12 mai 2024 finale à ST GAUDENS :
 - (14h00) Challenge Richard DEJEAN
 - (17h00) Seniors Départementale masculin SUD

 - 08 juin 2024 finale à L'ISLE EN DODON :
 - (15h00) U14 et U15
 - (18h00) U16 et U17
 - (20h30) U18

 - 15 juin 2024 finale à CARBONNE :
 - (18h00) Coupe féminines seniors.
 - (20h30) Super Finale.
- Il est demandé à la commission des récompenses d'anticiper les commandes de fanions et de maillots afin d'être opérationnel pour toutes ces dates.
- Les récompenses du PEF 2023 et 2024 devront aussi être commandées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Secrétaire Général informe le CODIR de la validation de :

M. SOSTHENE Serge : Commission foot animation
M. COUTINHO Charles : Commissions Observateur et Délégués.

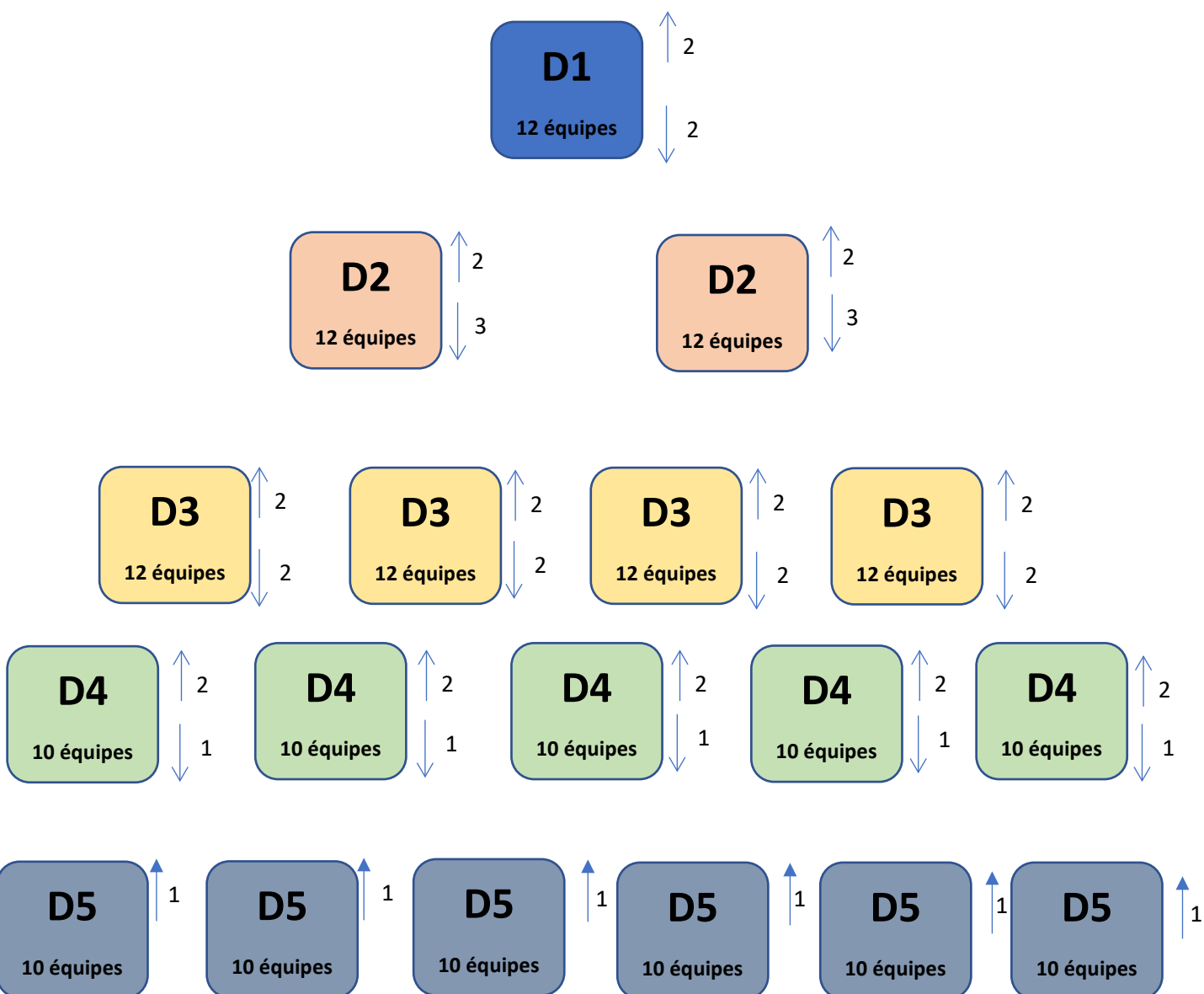
Fin de séance.

**Le Président,
Jean-Marc SENTEIN**

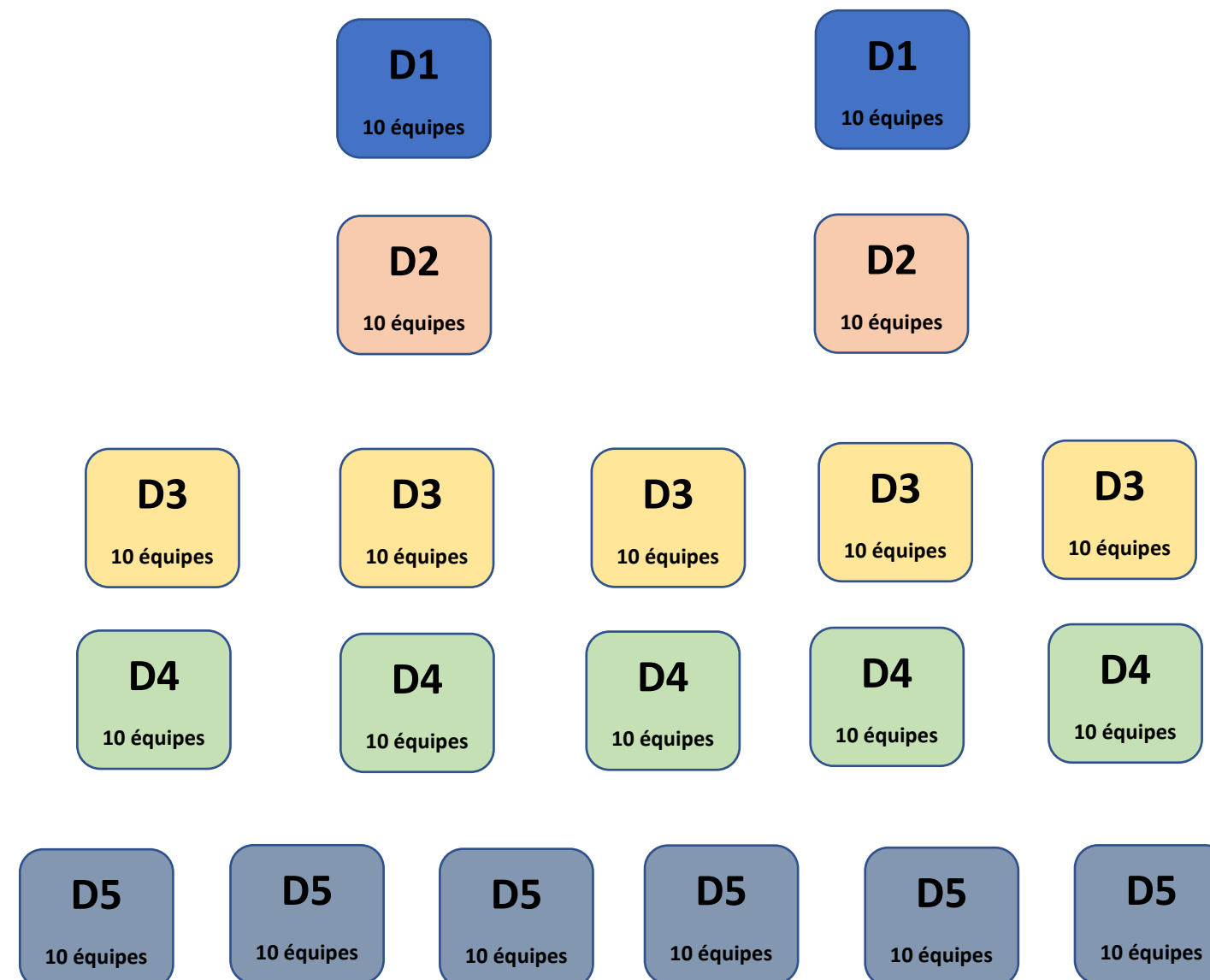
**Le Secrétaire Général,
MARSENGO Patrick**

SAISON 2023 / 2024 (R.I.O.)

SAISON 2024 / 2025 (NOUVELLE ARCHITECTURE)



7 montées de Départemental 5 (les premiers de chaque poule + le meilleur second départagé par le classement dans la division).



Après application des montées et descentes prévues au Règlement des Compétitions Senior, il sera fait application de l'article 6 des Règlements Généraux pour combler les places libres.

ARTICLE 6 : VACANCE DE PLACE

Il est entendu par place vacante : place libre ou place laissée disponible (arrêt d'une équipe, décision juridique de rétrogradation) après validation par le comité de direction des montées et des descentes.

La vacance sera comblée : par ordre prioritaire :

- Parmi les équipes descendantes en fonction de leur classement dans la division.
- Par les équipes classées deuxièmes ou « meilleures deuxièmes » (dans le cas où plusieurs équipes sont classées à ce même rang), dans les divisions où ces équipes ne sont pas montées.
- Par les équipes classées troisièmes ou « meilleures troisièmes » (dans le cas où plusieurs équipes sont classées à ce même rang), dans les divisions où ces équipes ne sont pas montées ;